

Données relatives à l'affaire

Demandeur de la marque communautaire :	Compagnie générale de diététique SAS
Marque communautaire concernée :	Marque verbale GARUM pour des produits de la classe 29 — demande n° 3501939
Décision de l'examineur :	Refus de l'enregistrement
Décision de la chambre de recours :	Rejet du recours

Dispositif

- 1) La décision de la première chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) du 7 septembre 2006 (affaire R 1401/2005-1) est annulée.
- 2) L'OHMI supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par la Compagnie générale de diététique SAS.

**Arrêt du Tribunal (huitième chambre) du 12 mars 2008 —
Suez/OHMI (Delivering the essentials of life)**

(affaire T-128/07)

« Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale
Delivering the essentials of life — Motif absolu de refus — Absence de caractère
distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif [Règlement du Conseil n° 40/94, art. 7, § 1, b)] (cf. points 27-29)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l’OHMI du 2 février 2007 (affaire R 811/2006-1) concernant une demande d’enregistrement de la marque verbale Delivering the essentials of life comme marque communautaire.

Données relatives à l’affaire

Demandeur de la marque communautaire :	Suez
Marque communautaire concernée :	Marque verbale Delivering the essentials of life pour des produits et services des classes 1, 9, 11, 16 et 35 à 42 — demande n° 4102497
Décision de l’examineur :	Refus de l’enregistrement
Décision de la chambre de recours :	Rejet du recours

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Suez est condamnée aux dépens.

**Arrêt du Tribunal (septième chambre) du 13 mars 2008 —
Maison de l’Europe Avignon Méditerranée/Commission**

(affaire T-43/03)

« Responsabilité non contractuelle — Label ‘info point Europe’ — Propos d’un agent de la Commission concernant la requérante »